Service des SPORTS

Inscription 2021 École Municipale de Gymnastique

Règlement intérieur

Pour pratiquer la gymnastique dans un esprit sportif de loisir, les gymnastes devront respecter le présent règlement intérieur qui a pour objet de préciser l'organisation, le fonctionnement, les droits et obligations de chacun.

Les cours commencent en septembre et finissent en juin (ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires).



Inscription - Responsabilité

Les cours sont réservés aux enfants domiciliés ou scolarisés à Billy-Berclau.

Avant le premier entraînement, chaque adhérent doit compléter son dossier d'inscription :

- un certificat médical (obligatoire),
- une photo de l'enfant,
- la fiche d'inscription dûment complétée.

Cotisation annuelle:

- Tarif:30€
- Enfant supplémentaire d'une même fratrie : 20€

Tous les enfants doivent être conduits et repris par les parents à la porte de la salle des sports Nous déclinons toute responsabilité en dehors de la salle et en dehors des horaires de cours.

2 Horaires

• Mardi: PERFECTIONNEMENT de 16h45 à 18h

• Mercredi: INITIATION de 9h à 10h15

Mercredi: ÉVEIL-GYM de 9h15 à 10h
Mercredi: ÉVEIL-GYM de 10h45 à 11h30

• Mercredi: BABY-GYM de 10h à 11h15

→ Enfants entre 8 et 10 ans

→ Enfants entre 6 et 7 ans

→ Enfants de 4 ans

→ Enfants de 5 ans

→ Enfants entre 2 et 3 ans

3 Devoirs des gymnastes

- Respect de l'entraîneur
- Se présenter à l'heure en salle d'entraînement
- Faire preuve d'un état d'esprit favorable à une ambiance de travail sérieuse

Passer aux toilettes avant le début de l'activité

Ville de Billy-Berclau Page 1 sur 3

Tous les gymnastes inscrits participeront au défilé du 11 Novembre et du 1^{er} Mai (à partir de 6 ans).

Le jogging est prêté aux gymnastes.

La volonté, le sérieux et l'assiduité aux séances d'entraînement sont les éléments indispensables pour progresser.



Devoirs des parents - Informations

- Prendre connaissance des informations affichées sur le panneau de l'École Municipale de gymnastique
- Prévenir l'entraîneur lorsque l'enfant est absent au cours :
 - => Téléphone de la salle des sports : 03 21 79 97 85

Concernant le cours de Baby-Gym (2-3 ans), un parent pourra participer à l'activité (des chaussures de salle, baskets, ballerines, sont obligatoires).

Nous avons mis en place des permanences pour être à votre disposition à la fin des cours.

Lorsqu'un problème apparaît, il est préférable de venir nous consulter (Catherine ou Didier) : une explication franche est plus efficace que des conversations déformées de « couloir ».



Tenue - Sécurité

Une tenue adaptée est indispensable pour la pratique de la gymnastique.

Vêtements prés du corps : cycliste noir, leggings, short, tee shirt, justaucorps.

Pour des raisons de sécurité, durant les entraînements, les gymnastes ne peuvent porter des bijoux (montre, bague, grandes boucles d'oreilles, bracelets, chaîne, ...), cheveux attachés (de préférence tressés).

Les entraînements se font pieds nus ou en ballerines. Il est cependant préconisé, par mesure d'hygiène de porter des ballerines si la gymnaste a une infection plantaire contagieuse.



Salle et matériel

L'accès au vestiaire est interdit aux parents sauf pour les parents des BABY-GYM, 2-3 ans.

Les gymnastes devront aider au rangement du matériel léger.

Afin de vous hydrater, une gourde personnalisée sera autorisée (eau, uniquement).

Les chaussures de ville sont strictement interdites dans la salle.



Entraînement

Seuls les gymnastes inscrits à l'École Municipale de Gymnastique peuvent participer aux séances d'entraînement.

Pour le bon déroulement de l'activité, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans la salle durant les cours. Des portes ouvertes sont organisées au cours de l'année.

Ville de Billy-Berclau Page 2 sur 3

Le présent règlement ne vise en aucun cas à restreindre les libertés des adhérents, mais à permettre une amélioration des conditions d'entraînement Nous souhaitons qu'au sein de notre école chacun puisse se détendre, mais aussi s'entraîner efficacement.

8 Autorisation du représentant légal	
Je soussigné(e) M/Mme	représentant légal(e) de l'enfant
du règlement intérieur .	déclare avoir pris connaissance
Nous veillerons avec notre enfant à son res	spect.
Date:	Signature :



